

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°2022/212

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE, A VINGT-HEURES TRENTE QUATRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 08 décembre 2022, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTÉI Christine, M. LE DÛS Bernard, M. MORISSE Tom, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, Mme MARMECHE Christiane, M. DUPLAA Jean Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, M. PESSOA Carlos, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme CARON Camille a donné pouvoir à M. AUBIN Jean
Mme MANA Julia a donné pouvoir à Mme MATTEI Christine
M. MICHELET Cyril a donné pouvoir à M. MORISSE Tom
M. LIMOUZIN Vincent a donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin
M. ARMAND François a donné pouvoir à Mme ROINÉ Corinne
Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine a donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard
Mme MENEY Maryse a donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire
Mme ESTRADÉ Claude a donné pouvoir à M. LE FUR Corentin

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°2022/212

Objet : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Marie-José BEAULANDE, Maire

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n° 2010-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

VU le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

CONSIDÉRANT que le tableau des effectifs actuel ne répond plus aux besoins de la collectivité et qu'il nécessite d'être ajusté, ;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité Technique du 25 novembre 2022 ;

Après avis de la commission n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration générale* du jeudi 1^{er} décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

☞ **ARTICLE 1 : SUPPRIME** quatorze postes au tableau des effectifs :

↓ Catégorie C :

- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe ;
- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'agent de maîtrise ;

↓ Catégorie B :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives ;
- 1 poste de rédacteur ;
- 3 postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

☞ **ARTICLE 2 : MODIFIE** par substitution un poste au tableau des effectifs comme suit :

Modification par substitution :

Filière administrative :

Grades créés	Temps de travail	Nombre	Grades supprimés	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Adjoint administratif territorial	TC	1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	01/01/2023

☞ **ARTICLE 3 : PREND ACTE** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Julien GUIGUI
Directeur Général des Services | <input type="checkbox"/> Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général |
| <input type="checkbox"/> Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ | <input type="checkbox"/> Michel COLL
DGA Anlm. Terr. & Sces Personne |


La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,

Marie-José BEAULANDE